

ANNEXE 1

TARIFS AU 01/11/2021

La présente annexe précise le montant des frais divers tels que décidés par la Collectivité. Les tarifs indiqués sont ceux applicables à la date d'adoption du règlement de service par la Collectivité.

Les tarifs feront l'objet d'une indexation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2023 et pendant toute la durée du contrat, par application de la formule suivante :

$$BPUn = BPU0 \times Ktn$$

dans laquelle BPU0 est le prix initial figurant dans tableau ci-dessous (excepté le contrôle de conformité des branchements neufs) et Ktn est un coefficient de variation établi de la façon suivante :

$$Ktn = 0,15 + 0,85 \times (TP10an / TP10a0)$$

Indices	IND ₀ : dernières valeurs connues à la mise au point du contrat
TP10a	111,8 (février 2021)

Les valeurs des indices pris en compte pour l'indexation des prix au 1^{er} janvier de chaque année sont les valeurs des indices connues au mois de mai de l'année n-1.

Pour le contrôle de conformité des branchements neufs réalisés par le propriétaire en partie privative, ces tarifs sont révisés chaque année n, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la manière suivante :

$$RSn = RS0 \times K1$$

Avec RS0, le montant du tarif à la prise d'effet du contrat et K1 le coefficient d'actualisation défini par la formule suivante :

$$K1 = 0,15 + 0,47(C1 \times (ICHTE_n / ICHTE_0) + 0,10 \times (010534763_n / 010534763_0) + 0,15 \times (FSD2_n / FSD2_0) + 0,13 \times (TP10an / TP10a0)) \times (1 - GPROD)_N$$

Indices	IND ₀ : dernières valeurs connues à la mise au point du contrat
ICHTE	123,6 (décembre 2020)
010534763	126,9 (avril 2021)
FSD2	134,4 (avril 2021)
TP10a	111,8 (février 2021)

Les valeurs des indices pris en compte pour l'indexation du contrat au 1^{er} janvier de chaque année sont les valeurs des indices connues au 1^{er} novembre de l'année n-1.

Sur simple appel téléphonique auprès de l'Exploitant du service, vous pouvez prendre connaissance des derniers tarifs en vigueur.

Tarifs des prestations complémentaires en annexe du règlement de service de l'assainissement collectif

NATURE DE LA PRESTATION	Prix unitaire € HT au 1 ^{er} novembre 2021
Accès au service	
Frais d'accès au service sans déplacement	35,00
Diverses interventions à votre domicile	
Obturation du branchement	75,00
Réouverture de branchement	65,00
Forfait déplacement au domicile du client pour toute intervention autre que celles spécifiquement intégrée dans le contrat	57,00
Optionnel Intervention en dehors des heures ouvrées du service à la demande du client	application d'une augmentation de 25% aux présents tarifs
Contrôle Branchement	
Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente et/ou à la demande du client	120,00
Contre-visite comprenant le PV de visite	85,00
Autres services clientèle	
Edition duplicata de facture (1 ^{ère} demande)	Gratuit
Edition duplicata de facture (par demande supplémentaire)	7,21
Pénalités et infractions au règlement	
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de RDV	45,00
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de RDV pris à la demande du client en dehors des heures ouvrées	55,00
Pénalité pour retard de paiement facturée au jour de la deuxième relance (en cas de facturation assainissement seul)	26,00
Majoration assainissement en cas d'impayés de plus de 3 mois après mise en demeure avec lettre AR (base solde assainissement impayé TTC)	25%
Pénalité journalière après envoi de la lettre prévue au règlement pour refus du client de laisser l'Exploitant accéder au regard de branchement	14,00
Pénalité pour résiliation de l'abonnement aux torts du client (en dehors de la résiliation pour non-paiement) en cas de facturation assainissement seul	32,00